

DEPARTEMENT : **Du RHÔNE**
ARRONDISSEMENT DE : **LYON**
CANTON DE : **VAUGNERAY**
COMMUNE DE : **COISE**

Envoyé en préfecture le 06/06/2024
Reçu en préfecture le 06/06/2024
Publié le
ID : 069-216900621-20240523-03_05_24-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23/05/2024

Date de convocation : 17/05/2024

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Président : Philippe BONNIER, Maire

Secrétaire élu : Joël GUINAND

Étaient présents : Philippe BONNIER, Joël GUINAND, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Arnaud MOUNIER, Aurélie CARTERON, Marie Agnès FAYOLLE, Valérie VENET, Yoan MAMMERI, Lionel RICHARD, Bernadette MARTIN, Eliane MURIGNEUX ; Guilhaume SOUBEYRAND

Étaient excusés : Delphine CHILLET ; Pierre Emmanuel GRANGE,

N° 03.05.24

OBJET : PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2024 – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose de présenter un dossier concernant la « la création d'un trottoir d'un lotissement et réfection d'un accès à un point de vue remarquable de Coise. »

Le coût prévisionnel des travaux est de 13 700 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

1°- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

2°- CHARGE Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux, jour, mois et an ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 069-216900621-20240523-03_05_24-DE



Pour extrait conforme,
Le Maire
Philippe BONNIER

Le secrétaire de séance,
Joël GUINAND

